

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance régulière du 4 mai 2020

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 4 mai 2020 à 19h30 par conférence téléphonique considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-657

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE PAR CONFÉRENCE
TÉLÉPHONIQUE**

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 29 avril 2020 le décret numéro 483-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 6 mai 2020;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public, à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;
- CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par conférence téléphonique et que les membres du conseil et la directrice générale par intérim soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone,

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale par intérim puissent y participer par téléphone.

Sous la présidence de Monsieur Alain Fortin, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 19h30 après un tour de table pour la vérification du quorum.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-658

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-659

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-660

ADOPTION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter les rapports suivants et ce, pour la période jusqu'au 30 avril 2020;

Comptes payés BN Période d'avril (chèque 20231)	331.50\$
Comptes payés Caisse Desjardins Période d'avril (chèque 3 à 9)	7 601.71\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements (crédit PG) Période d'avril (chèques 10 à 29 : 25 816.77\$)	25 743.20\$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (1 ^{er} avril au 30 avril)	20 808.63\$
Paiements par virements bancaires Remises de salaires Prélèvements – paiements internet Virements bancaires	13 258.34\$ 6 021.29\$ 7 604.46\$
Chèque annulé	aucun

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-661

AUTORISATION D'EMBAUCHE À UN POSTE ÉTUDIANT POUR LA PÉRIODE D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué une demande de subvention pour un poste étudiant pour la période estivale 2020:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser la direction générale à signer l'entente avec Service Canada advenant son acceptation et à procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour remplir le poste offert par Service Canada advenant que la municipalité aille la subvention.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-662

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-88 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2019-87 POUR MODIFIER LES DATES D'ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de procéder à l'adoption du règlement 2020-88, tel que détaillé ci-dessous :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-88

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-88 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-87 SUR L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET 2020 ET POUR L'ÉTABLISSEMENT DES VERSEMENTS ET DU TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT qu'un règlement doit être adopté concernant le changement des dates d'échéances des versements pour les taxes de 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement avec le projet a été donné le 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 6 avril en même temps que l'avis de motion;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Le premier paragraphe de l'article 9 du règlement 2019-87 est remplacé par celui-ci :

Compte de taxes annuel

Lorsque le total des taxes foncières et des autres taxes ou compensation est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), elles pourront être payées en trois (3) versements égaux et échéants aux dates suivantes : le 1^{er} versement le 29 mai, le 2^e versement le 31 août et le 3^e versement le 30 octobre.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-663

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-89 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE INCLUANT LES FRAIS CONNEXES ET UN EMPRUNT MAXIMAL DE 80 000\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu de procéder à l'adoption du règlement 2020-89, tel que détaillé ci-dessous :

**Municipalité de Montcerf-Lytton
Règlement 2020-89**

Règlement numéro 2020-89 décrétant une dépense pour l'achat d'une génératrice incluant les frais connexes et un emprunt maximal de 80 000\$.

- CONSIDÉRANT** QUE la municipalité de Montcerf-Lytton désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT** QUE l'achat et l'installation d'une génératrice est nécessaire pour répondre aux exigences du ministère de la Sécurité publique et se conformer à notre plan de sécurité civile ;
- CONSIDÉRANT** QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2020;

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à effectuer une dépense en immobilisations pour l'acquisition d'une génératrice, incluant les frais connexes à cette acquisition et son installation pour un montant de 80 000\$
- ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant maximal de 80 000\$ sur une période maximale de 5 ans.
- ARTICLE 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Alain Fortin
Maire

Emmanuelle Michaud
Directrice générale par intérim

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-664

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-90 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DIVERSES POUR LA MISE AUX NORMES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'AFFICHES MUNICIPALES, LA RÉFECTION DE LA MISE À L'EAU AU BASKATONG ET L'ACHAT D'UN TERRAIN POUR L'USINE D'EAU POTABLE ET UN EMPRUNT MAXIMAL DE 95 000\$

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de procéder à l'adoption du règlement 2020-90, tel que détaillé ci-dessous :

**Municipalité de Montcerf-Lytton
Règlement 90-2020**

Règlement numéro 90-2020 décrétant des dépenses diverses pour la mise aux normes des bâtiments municipaux, l'achat et l'installation d'affiches municipales, la réfection de la mise à l'eau au Baskatong et l'achat d'un terrain pour l'usine d'eau potable et un emprunt maximal de 95 000\$.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux, de réparations à la descente à bateaux au Baskatong, de l'achat et l'installation d'affiches municipales et l'achat d'un terrain pour l'agrandissement du périmètre pour l'usine d'eau potable sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2020;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux d'immobilisations divers pour un montant maximal de 95 000\$ réparti de la façon suivante :

Description	Terme	Total
Travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux (administration et caserne) et achat d'affiches municipales	10 ans	60 000\$
Travaux de réfection de la descente à bateaux	10 ans	20 000\$
Achat d'un terrain pour la zone de protection de l'usine d'eau potable et frais connexes	10 ans	15 000\$
Total		95 000\$

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant maximal de 95 000\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Alain Fortin
Maire

Emmanuelle Michaud
Directrice générale par intérim

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-665

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT que M. Pauzé est déménagé dans notre municipalité et qu'il est déjà formé en tant que pompier, ce qui constitue un atout pour la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de procéder à l'embauche de M. Eric Pauzé à titre de pompier.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-666

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LES CHIENS ET ABROGEANT LES ANCIENS RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Ward O'Connor donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement abrogeant et remplaçant les règlements concernant les chiens et qui vise à se conformer au règlement provincial concernant les chiens, tout en l'adaptant à la réalité de la municipalité.

2020-05-667

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ÉMONDAGE DES ARBRES SUR LE CHEMIN PRINCIPALE NORD ET AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA RÉPARATION DE L'AQUEDUC (CHANGEMENT D'EMPLACEMENT BORNE)

CONSIDÉRANT qu'il y a des travaux d'aqueduc à entreprendre près du 44 rue Principale Nord;

CONSIDÉRANT que des arbres gênent et rendent l'exécution des travaux non-sécuritaire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser les travaux pour l'émondage des arbres dans

l'emprise de la rue et pour la réparation de la valve d'eau et pour le remplacement de la borne d'incendie.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-668

AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU CONTRAT DE BALAI DE RUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire passer le balai de rue dans les chemins hors-village de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-669

AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer le contrat de fauchage des abords de routes durant la saison estivale;

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-670

AUTORISATION D'ACHAT DE SABLE ET GRAVIER POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura de nombreux travaux d'entretien de chemins à faire cet été et aura besoin de sable et de gravier pour les travaux de rechargement de chemins;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-671

RECHERCHE DE PRIX ET AUTORISATION ACHAT SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de son sable pour le sablage des chemins pour la période hivernale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

2020-05-672

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins de procéder à la levée de l'assemblée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité.

M. Alain Fortin
Maire

Mme Emmanuelle Michaud
Directrice générale par
intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Emmanuelle Michaud
Directrice générale par intérim